

Mairie de Malataverne
Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 29 janvier 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Procurations : 5

Absents excusés : 5 absents non excusés : 4

Date de la convocation : le 26 janvier 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, JAILLON Marion, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, PINEL Francette, PASTOUREL Hélène, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, PUEL Jean-Marie.

Procurations : Pascal ROUVEURE donne pouvoir à Véronique ALLIEZ, Laurent DELAHAYE donne pouvoir à Davod DURAND-ESPIC, Marie SECARD donne pouvoir à Virginie MAGNAC, Johann DEREUDER donne pouvoir à Francette PINEL, Laurence MANFREDI donne pouvoir à Jean-Marie PUEL.

Absents excusés : Pascal ROUVEURE, DELAHAYE Laurent, Marie SECARD, Laurence MANFREDI, DEREUDER Johann,

Absents non excusés : Pierre BEY, Archange GLAUDIO, Samuel COURBIERE et Emilie DECHILLY.

Secrétaire de séance : David DURAND - ESPIC

1-26-05 Délibération portant demande de subventions DETR, département, région, SDED, pour le Foyer Jean Henri Moulin

La commune de Malataverne souhaite engager un projet de réhabilitation du foyer communal, équipement structurant pour la vie locale.

Aujourd'hui, ce bâtiment ne répond plus aux besoins actuels en termes de capacité, d'organisation des espaces et de fonctionnalité. Il offre des possibilités limitées pour l'accueil des nombreuses associations communales, notamment pour l'organisation de manifestations telles que des lotos, des représentations théâtrales ou des réunions associatives.

Objectifs du projet

Le projet de réhabilitation vise à :

- Adapter le foyer communal aux usages actuels et futurs ;
- Soutenir et dynamiser la vie associative locale ;
- Favoriser le lien social intergénérationnel ;
- Offrir de nouveaux services à destination des jeunes et des habitants de la commune.

Description des aménagements prévus

Dans ce cadre, il est prévu :

- **La création d'un étage** permettant l'aménagement de **6 à 7 bureaux associatifs**, modulables selon l'évolution des besoins, chacun disposant d'un espace de rangement et de stockage adapté. Ces espaces permettront aux associations de travailler dans des conditions adaptées et pérennes.
- **La création d'un club de jeunes**, d'une superficie d'environ **100 m²**, destiné aux jeunes de plus de 12 ans, afin de leur offrir un lieu dédié, sécurisé et encadré, favorisant les échanges, les activités culturelles et citoyennes.
- **Le transfert de la bibliothèque municipale** au sein du foyer communal réhabilité. Cet espace intégrera :
 - une **ludothèque**,
 - un **espace de coworking étudiant**, comprenant des bureaux, des prises et câblages adaptés ainsi que des postes informatiques mis à disposition du public.
- **Intérêt général et cohérence territoriale**

Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de modernisation des équipements communaux, de renforcement de l'attractivité du centre-bourg de MALATAVERNE et de soutien aux services de proximité.

Il répond aux besoins identifiés de la population et contribue au maintien et au développement des services publics locaux, en particulier en milieu rural.

Le coût prévisionnel des travaux estimé sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, avant-projet sommaire, avant-projet définitif à 919 000 euros HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL)

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : janvier 2026
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mars 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2027

SOURCES	Types d'Aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés	Club de jeune /CAF	100 000 €	10,7 %
Financements publics	Etat DETR-DSIL	350 000 €	38%
	Région	75 000€	8%
	Département	140 000€	15,1%
Auto-Financement			
Fonds propres	Commune de MALATAVERNE	190 000 €	20,5%
	Fonds de concours	54 000 €	5,7%
SDED		20 000 €	2%
TOTAL		919 000 € HT	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

A l'UNANIMITE

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à **919 000 € HT**
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Plan de financement prévisionnel

SOURCES	Types d'Aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés	Club de jeune /CAF	100 000 €	10,7 %
Financements publics	Etat DETR-DSIL	350 000 €	38%
	Région	75 000€	8%
	Département	140 000€	15,1%
Auto-Financement			
Fonds propres	Commune de MALATAVERNE	190 000 €	20,5%
	Fonds de concours	54 000 €	5,7%
SDED		20 000 €	2%
TOTAL		919 000 € HT	100%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 29 janvier 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.
Affiché le : 29 janvier 2026

Le Maire,
Véronique ALLIEZ



AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-212601694-20260204-1_26_05-DE
en date du 04/02/2026 ; REFERENCE ACTE : 1_26_05